

CB : 7105

**ARRETE N° 2026 / 2299****ABROGEANT L'ARRETE N° 2026/1144 DU 22 AVRIL 2026 NOMMANT LES
REPRESENTANTS DE LA VILLE DE NOUMEA AU SEIN DES ORGANISMES
EXTERIEURS - SECTEUR EQUIPEMENT**

Le Maire de la ville de Nouméa,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu les statuts des organismes extérieurs ci-dessous,

Vu l'arrêté n° 2026/1144 du 22 avril 2026 nommant les représentants de la ville de Nouméa au sein des organismes extérieurs,

Considérant qu'il y a lieu, en raison de la charge incombant au Maire, de confier des fonctions de représentation de la Commune aux élus et fonctionnaires municipaux,

ARRETE :**ARTICLE 1 /**

L'arrêté n° 2026/1144 du 22 avril 2026 nommant les représentants de la ville de Nouméa au sein des organismes extérieurs est abrogé.

ARTICLE 2 /

Sont nommés pour me représenter au sein du G.I.E. SERAIL :

Pour l'assemblée générale :

Titulaire	Suppléant
M. Maxim BANCK, 7 ^{ème} adjoint au maire	Mme Kimberley BARONI, 10 ^{ème} adjointe au maire

ARTICLE 3 /

Est nommé pour me représenter au sein du Comité territorial de sécurité (C.T.S) pour les établissements recevant du public :

- M. Rayann LACHENY

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rayann LACHENY, M. Arthur LETOURNEULX, conseiller municipal, est habilité à me représenter au sein du CTS.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours contre le présent arrêté auprès du tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux mois à compter de sa date de publication.

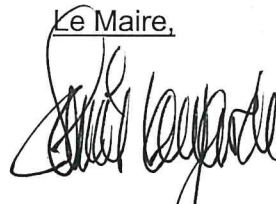
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le présent arrêté sera transmis au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publié par voie d'affichage.

Nouméa, le 14 SEP. 2026

Le Maire,


Sonia LAGARDE



Destinataires :

- | | |
|----------------------------------|---|
| - Subdivision Administrative Sud | 1 |
| - SGL (dont SIG) | 2 |
| - CAB | 1 |
| - DAJM (dont CCM et SC) | 1 |
| - Affichage | 1 |